

**FONDATION FRANCO-ONTARIENNE**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2016**

## FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	16

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 mars 2016 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marciel Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.



Normand Fortier  
Président du conseil d'administration



Danny Purcell  
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)  
Le 21 juin 2016

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Fondation franco-ontarienne

### Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation franco-ontarienne au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 21 juin 2016

**FONDATION FRANCO-ONTARIENNE**

**ÉTAT DES RÉSULTATS**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016**

**4**

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	
	2016	2015	2016	2015
<b>PRODUITS</b>				
Dons et apports	69 598 \$	64 936 \$	79 965 \$	111 864 \$
Dons en services	5 000	5 000	-	-
Collectes de fonds	74 552	37 854	-	-
Placements	357	3 096	68 517	73 656
Autres	12 035	19 802	-	-
	<b>161 542</b>	<b>130 688</b>	<b>148 482</b>	<b>185 520</b>
			<b>149 563 \$</b>	<b>176 800 \$</b>
			<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
			<b>74 552</b>	<b>37 854</b>
			<b>68 874</b>	<b>76 752</b>
			<b>12 035</b>	<b>19 802</b>
			<b>310 024</b>	<b>316 208</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Charges de collectes de fonds	46 076	15 799	-	-
Promotion et publicité (annexe A)	125 637	87 483	-	-
Frais d'administration (annexe B)	100 952	100 616	10 210	10 574
Fournitures et entretien de l'équipement	12 083	8 424	-	-
	<b>284 748</b>	<b>212 322</b>	<b>10 210</b>	<b>10 574</b>
			<b>294 958</b>	<b>222 896</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS</b>	<b>(123 206)</b>	<b>(81 634)</b>	<b>138 272</b>	<b>174 946</b>
<b>APPUIS FINANCIERS</b>	<b>(4 000)</b>	<b>(4 000)</b>	<b>(62 275)</b>	<b>(58 058)</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(127 206) \$</b>	<b>(85 634) \$</b>	<b>75 997 \$</b>	<b>116 888 \$</b>
			<b>(51 209) \$</b>	<b>31 254 \$</b>

**FONDATION FRANCO-ONTARIENNE**

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016**

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	
	2016	2015	2016	2015
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	10 993 \$	96 627 \$	2 379 995 \$	2 263 107 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(127 206)	(85 634)	75 997	116 888
<b>SOLDE À LA FIN</b>	(116 213) \$	10 993 \$	2 455 992 \$	2 379 995 \$
			2 390 988 \$	2 359 734 \$
			(51 209)	31 254
			2 339 779 \$	2 390 988 \$

**FONDATION FRANCO-ONTARIENNE**

**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

31 MARS 2016

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2016	2015
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisse	275 753 \$	560 989 \$	836 742 \$	110 833 \$
Débiteurs	36 809	-	36 809	48 603
Intérêts courus à recevoir	-	34 998	34 998	42 821
Frais payés d'avance	5 399	-	5 399	9 512
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	-	1 760 406	1 760 406	1 476 074
Avances (dus) interfonds, sans intérêt	88 094	(88 094)	-	-
	406 055	2 268 299	2 674 354	1 687 843
<b>PLACEMENTS (note 3)</b>	-	755 794	755 794	1 747 634
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	749	-	749	1 100
<b>ACTIF INCORPOREL (note 5)</b>	2 937	-	2 937	3 862
	3 686	755 794	759 480	1 752 596
	409 741 \$	3 024 093 \$	3 433 834 \$	3 440 439 \$

*Engagement contractuel (note 10) et éventualités (note 11)*

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



**FONDATION FRANCO-ONTARIENNE****ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2016****7**

	<b>Fonds d'opération</b>	<b>Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Créditeurs et frais courus (note 7)	38 577 \$	- \$	38 577 \$	34 446 \$
Produits perçus d'avance	22 282	-	22 282	6 850
<b>APPORTS REPORTÉS (note 8)</b>	<b>465 095</b>	<b>568 101</b>	<b>1 033 196</b>	<b>1 008 155</b>
	<b>525 954</b>	<b>568 101</b>	<b>1 094 055</b>	<b>1 049 451</b>
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
Non affecté	(116 213)	-	(116 213)	10 993
Affectation externe	-	2 455 992	2 455 992	2 379 995
	<b>(116 213)</b>	<b>2 455 992</b>	<b>2 339 779</b>	<b>2 390 988</b>
	<b>409 741 \$</b>	<b>3 024 093 \$</b>	<b>3 433 834 \$</b>	<b>3 440 439 \$</b>

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

8

	2016	2015
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(51 209) \$	31 254 \$
<b>Ajustement pour :</b>		
Amortissement des immobilisations et de l'actif incorporel	2 173	8 961
	(49 036)	40 215
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Débiteurs	11 794	(18 358)
Intérêts courus à recevoir	7 823	(6 666)
Frais payés d'avance	4 113	(1 432)
Créditeurs et frais courus	4 131	19 932
Produits perçus d'avance	15 432	6 850
	(5 743)	40 541
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des placements	707 508	(638)
Acquisition d'immobilisations et de l'actif incorporel	(897)	(4 625)
	706 611	(5 263)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette des apports reportés	25 041	26 096
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>725 909</b>	<b>61 374</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>110 833</b>	<b>49 459</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>836 742 \$</b>	<b>110 833 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

9

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabétisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) selon la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### **Comptabilité par fonds**

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par l'organisme :

#### *Fonds d'opération*

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

#### *Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance*

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

### Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons ne sont comptabilisées qu'une fois reçues vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits de collectes de fonds et autres produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

### Apports de services

La Fondation comptabilise les apports de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que les services sont utilisés dans le cours normal de ses activités et auraient dû être engagés à défaut d'un apport.

### Ventilation des charges

La Fondation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les frais d'administration ventilés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance représentent entre 10 % et 25 % de l'attribution des produits de placements alloués au Fonds.

### Appuis financiers

Les appuis financiers représentent le versement de bourses d'étude, la remise de prix d'excellence ainsi que les appuis à diverses causes pour la communauté franco-ontarienne.

### Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Le matériel informatique est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Actif incorporel**

Le site Web est comptabilisé au coût et est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

### **Réduction de valeur des immobilisations**

L'organisme comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation des instruments financiers*

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts courus à recevoir et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

12

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### Coûts de transaction

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

### 3. PLACEMENTS

	2016	2015
Dépôts à terme – 0,50 % à 3,67 %, échéant à différentes dates jusqu'en avril 2020	2 216 200 \$	2 923 708 \$
Parts privilégiées (taux de dividende de 4,0 % à 4,25 %)	300 000	300 000
	2 516 200	3 223 708
Placements réalisables au cours du prochain exercice	1 760 406	1 476 074
	755 794 \$	1 747 634 \$

### 4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2016	2015
Matériel informatique	25 738 \$	24 989 \$	749 \$	1 100 \$

### 5. ACTIF INCORPOREL

	Coût	Amortissement cumulé	2016	2015
Site Web	4 625 \$	1 688 \$	2 937 \$	3 862 \$

### 6. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ renouvelable annuellement au taux de base plus 1 %. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme et est inutilisée au 31 mars 2016.

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

13

### 7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fournisseurs et frais courus	28 947 \$	30 999 \$
Sommes à remettre à l'État	9 630	3 447
	<b>38 577 \$</b>	<b>34 446 \$</b>

### 8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines conditions selon une période déterminée.

	2016	2015
Solde au début	1 008 155 \$	982 059 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	6 460	16 161
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	20 615	22 062
Plus : remboursement en capital – Fonds Microcrédit	-	185
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice	(2 034)	(2 195)
Moins : montant constaté à titre de produits de dons et apports au cours de l'exercice	-	(10 117)
Solde à la fin	<b>1 033 196 \$</b>	<b>1 008 155 \$</b>

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2016	2015
<b>Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance</b>		
Fondation Donatien-Frémont	289 765 \$	282 572 \$
Club Richelieu Ottawa	72 195	70 403
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	63 695	61 422
Centre Pauline Charron	26 910	26 331
ESTARIO	25 817	23 647
Fondation du Collège d'Alfred	23 625	23 134
Centre de services Guigues	22 978	22 408
Conseil de la coopération de l'Ontario	19 368	17 975
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	9 369	9 174
Retraite en Action	8 426	5 225
Services communautaires - Prescott-Russell	5 952	5 829
	<b>568 100</b>	<b>548 120</b>
<b>Fonds d'opération</b>		
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	465 096	460 035
	<b>1 033 196 \$</b>	<b>1 008 155 \$</b>

### 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs. La Fondation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

La Fondation établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de membres particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. Environ 92 % du total des comptes à recevoir sont à recevoir de deux entités. L'organisme évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La Fondation assume une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière.

### 10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par la Fondation en vertu d'un contrat de service pour tenue de livres échéant le 31 mars 2017 totalise 12 740 \$; ce montant devra être versé au cours du prochain exercice.

### 11. ÉVENTUALITÉS

#### Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.



# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

15

---

### 11. ÉVENTUALITÉS (suite)

#### Caution

La Fondation a cautionné la marge de crédit ainsi qu'un prêt à la Radio de la communauté francophone d'Ottawa. Le risque maximal en vertu de ces deux cautions est de 175 000 \$. La Fondation estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de ces cautions est faible. Il est impossible pour le moment de déterminer si un montant devra être assumé par la Fondation. Advenant le cas où la Fondation aurait à déboursé un certain montant, il serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

16

### ANNEXE A – PROMOTION ET PUBLICITÉ

	2016	2015
<b>Fonds d'opération</b>		
Salaires et avantages sociaux	79 764 \$	72 151 \$
Papeterie et impression	8 991	4 600
Services professionnels	12 461	-
Campagnes promotionnelles	14 303	4 223
Frais de déplacement	7 133	2 897
Télécommunications	2 212	2 133
Frais de bureau	773	1 479
	<b>125 637 \$</b>	<b>87 483 \$</b>

### ANNEXE B – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2016	2015
<b>Fonds d'opération</b>		
Salaires et avantages sociaux	79 764 \$	72 151 \$
Loyer et frais de bureau	7 883	9 069
Assurances	2 451	5 918
Télécommunications	2 212	2 133
Mauvaises créances	-	910
Fournitures	366	577
Frais de réunion	123	661
Honoraires professionnels	16 190	10 810
Amortissement des immobilisations et de l'actif incorporel	2 173	8 961
Frais d'administration imputés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(10 210)	(10 574)
	<b>100 952</b>	<b>100 616</b>
<b>Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance</b>		
Honoraires de gestion imputés au Fonds d'opération	10 210	10 574
	<b>111 162 \$</b>	<b>111 190 \$</b>